



EUROPE

Comité régional de l'Europe Cinquante-sixième session

Copenhague, 11-14 septembre 2006

EUR/RC56/R3
12 septembre 2006
61527
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

L'avenir du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Le Comité régional,

Rappelant la résolution EUR/RC55/R5 et les principes tels qu'exposés dans le Rapport du douzième Comité permanent du Comité régional (CPCR) (documents EUR/RC55/4 et EUR/RC55/4 Add.1) sur la création d'un groupe de travail sur l'avenir du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;

Ayant étudié et examiné le document EUR/RC56/11 sur l'avenir du Bureau régional ;

Réaffirmant l'objectif et les fonctions de l'OMS tels que mentionnés dans la Constitution de l'Organisation ;

Faisant observer que le document est cohérent avec d'autres politiques telles que les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme général de travail de l'OMS et la Stratégie de pays du Bureau régional ;

1. APPROUVE la démarche d'ensemble de ce document et les orientations que le Bureau régional devrait suivre afin de s'assurer un positionnement correct dans le contexte de la santé publique internationale de 2020 et ce, en étroite collaboration avec d'autres organisations concernées par la santé et actives dans ce domaine ;

2. PRIE le directeur régional d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente, en permettant une contribution des États membres, des orientations stratégiques exposées dans le document et de présenter un rapport d'avancement au Comité régional à sa cinquante-neuvième session en 2009, en tenant compte des orientations fixées par le Plan stratégique à moyen terme 2008-2013.